

JOURNAL MUNICIPAL



Vienne
Gençay



Juillet 2019



Sommaire

Le mot du Maire	2
Infos pratique	3
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)	3
Journée de défense et citoyenneté	5
Inscription sur les listes électorales (ILE)	6
Nous n'y pigeons rien !	7
INFO ENERGIE	8
Zoom sur la vie associative	7
Les Chats de la Clouère	7
Tir à l'arc	10
LACEPA	11
Les travaux de la commune	12



Contacts utiles

	Place du marché 86160 GENÇAY		
Mairie	Téléphone	05 49 59 31 36	Pas d'accueil téléphonique le lundi après midi
	e-mail	mairie@gencay.fr	
	Site internet	www.gencay.fr	
Urgences	Samu	15	
	Pompiers.	18 ou 112	
	Pharmacie de garde	3237	
	Médecin de garde	15	
	Gendarmerie	17	

Ce journal a été réalisé par la commission information et communication du conseil municipal de Gençay, par les bénévoles des associations ainsi que par des habitants de la commune. Merci à tous



Le mot du Maire



Chers habitants de Gençay,

Permettre aux habitants de notre commune de vivre ensemble est l'une des missions qui est confiée aux élus des collectivités locales. Vos élus municipaux avec l'aide des agents de la commune, tentent d'y répondre.

Ils agissent au quotidien en étant à votre écoute, en vous orientant vers les services compétents. Ils s'engagent dans le développement de nouveaux services au public comme ;

L'éducation de nos enfants (par la mise aux normes et à l'amélioration des infrastructures, la sensibilisation à la nécessité de manger mieux et de gaspiller moins, à la nécessité impérieuse de s'adapter au changement climatique...).

La mise en place de déplacements doux (trottoirs permettant le cheminement des poussettes et des personnes en situation de handicap, pistes cyclables pour sécuriser les déplacements à vélo...)

La santé (augmentation de l'offre de soin avec l'ouverture de l'Espace Para Médical dans le prolongement de la Maison de Santé).

Le développement rationnel de notre territoire communal en lien avec celui de nos voisins dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

La lutte contre la prolifération des chats et des pigeons sur le territoire communal.

Le soutien aux associations pour le développement des activités physiques, sportives, sociales et culturelles.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, orienter les propriétaires et locataires vers des professionnels pour l'information sur l'isolation, plutôt que de s'en remettre aux campagnes de harcèlement téléphonique pour « l'isolation à 1 euro » qui a un résultat contre productif.

La vie citoyenne avec une forte participation lors des dernières élections européennes.

Le changement dans l'inscription sur les listes électorales et toujours l'obligation pour les jeunes de 16 ans de s'inscrire à la Journée de Défense Citoyenne.

L'été est bien au rendez-vous, avec ses épisodes de canicule et d'orages. C'est le temps des vacances scolaires, des petits enfants qui viennent passer quelques jours chez les grands parents. C'est aussi le temps où les enfants ont besoin d'avoir des occupations, pour cela la commune reconduit l'opération « sport pour tous », le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Gençay –St Maurice ouvre la piscine et les associations organisent des festivités pour occuper vos week-ends et vos soirées.

Avec toute l'équipe municipale, nous vous souhaitons un bon été 2019.

François Bock

Infos pratique

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Il s'agit projet de territoire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour les 15 ans à venir)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), élaboré à l'échelle des communes sur la base d'un diagnostic et d'un projet de territoire, constitue le document cadre de planification qui réglemente l'usage et l'occupation des sols en fonction de quatre grands types de zones : zones agricoles, naturelles, urbaines et à urbaniser.

Le PLUi remplacera les 16 documents d'urbanisme communaux existants (*Carte Communale, Plan d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme*) et s'appliquera aux communes soumises au règlement national d'urbanisme (RNU).

Depuis 2015, les Communautés de communes de la Région de Couhé, du Pays Gençéen et des Pays Civraisien et Charlois, fusionnées en Communauté de communes du Civraisien en Poitou au 1er janvier 2017, se sont engagées dans une démarche de Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale (PLUi).

Concrètement, le PLUi va répondre à ces questions de la vie quotidienne : où et comment vais-je pouvoir construire ? Quels seront les espaces agricoles, naturels et paysagers à préserver ? Où s'implanteront les services, commerces et activités économiques ?

Globalement le PLUi est un :

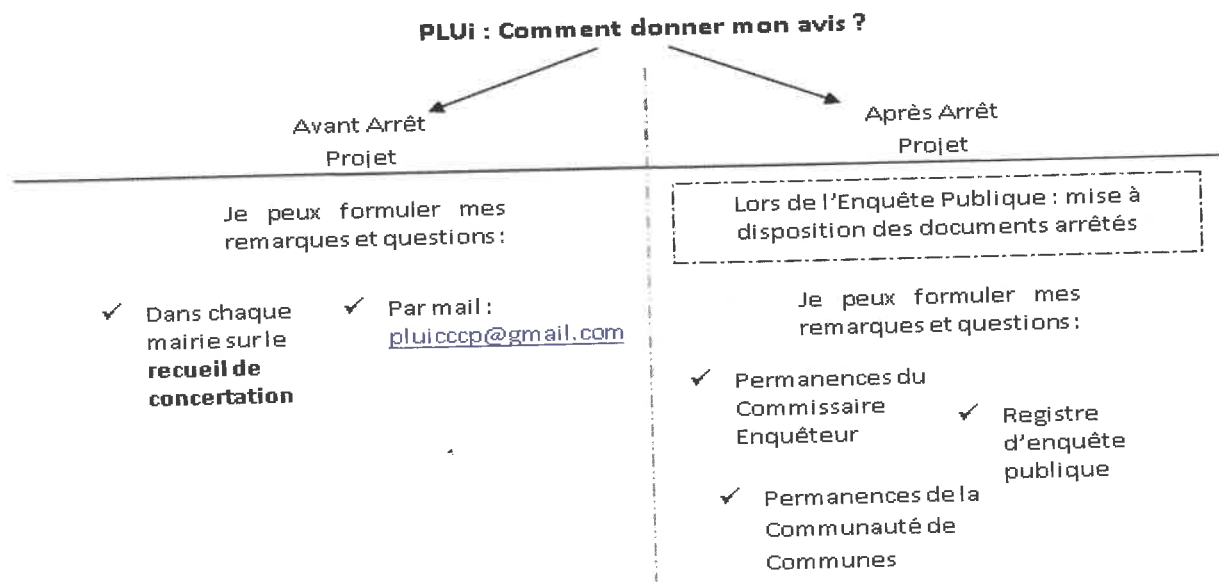
-Projet pour l'avenir qui nécessite de se projeter pour imaginer un futur souhaitable, et les manières d'y parvenir.

-Document opérationnel qui définit les grands principes d'aménagement du Civraisien en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacements, d'environnement et de développement économique.

-Outil réglementaire qui détermine les règles générales de construction et d'occupation des sols dans les 40 communes du Civraisien en Poitou et servira de référence lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager, Déclaration préalable, Certificat d'urbanisme ...).

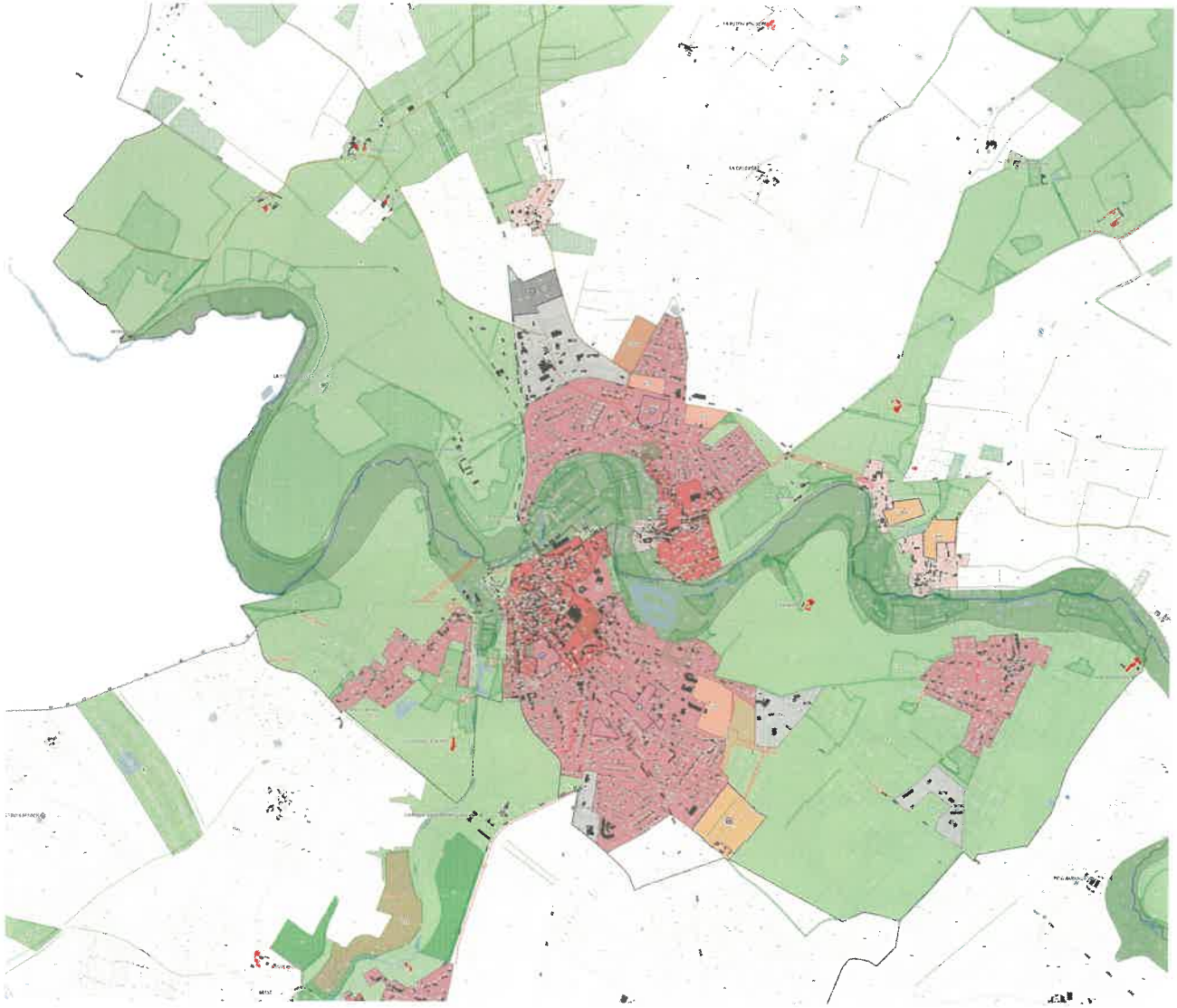
Dans cette dynamique de Co-construction, vous êtes invités à participer à l'élaboration du PLUi à travers un registre de concertation mis à disposition dans chaque mairie, destiné à recueillir vos remarques/avis et notamment vos intentions de projets. Après l'arrêt du projet, début 2019, l'enquête publique vous permettra de formuler plus officiellement vos remarques. Des permanences du bureau d'étude et du commissaire enquêteur seront également organisées sur le territoire.

Le PLUi s'imposant à tous, l'ensemble des habitants est donc concerné et à ce titre invité à enrichir de leur connaissance la réflexion en cours.





Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

- UN : Tissu urbain mixte dense des centres-bourgs et centres-villes
- UG : Tissu urbain à dominante d'habitat et incluant les secteurs d'équipements et les activités économiques compatibles
- UGh : Tissu urbain des villages et hameaux
- UI : Tissu urbain des bourgs, villages et hameaux soumis au risque inondation
- UGe : Secteur dédié aux activités économiques non compatibles avec l'habitat
- UT1 : Zone touristique et de loisirs dédiée à la Vallée des Singes
- UT2 : Zone touristique et de loisirs dédiée aux structures d'hébergements
- UT3 : Zone touristique et de loisirs dédiée aux équipements sportifs et aux bases de loisirs
- UTI : Zone touristique et de loisirs et soumis à un risque inondation
- 1AUG : Zone à urbaniser à court terme à dominante d'habitat
- 2AUG : Zone à urbaniser à moyen terme à dominante d'habitat
- 1AUGE : Zone à urbaniser à court terme dédiée aux activités économiques
- 2AUGE : Zone à urbaniser à moyen terme dédiée aux activités économiques
- 2AUNT : Zone à urbaniser à moyen terme dédiée aux activités touristiques et de loisirs
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle et forestière
- NI : Zone naturelle soumise au risque inondation
- NGV : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux aires d'accueil des gens du voyage
- NGE : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités économiques implantées hors du tissu urbain
- NT : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

Eléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (article L151-23 du Code de l'urbanisme)

- Boisement
- Arbre remarquable ou isolé
- Haie
- Mare

Eléments de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (article L151-19 du Code de l'urbanisme)

- Muret
- Chemin de randonnée
- Elément bâti

Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'urbanisme)

- Boisement

AUTRES DONNEES

- Emplacement réservé (article L151-50 du Code de l'urbanisme)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol dans lesquels les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources sont autorisées (article R151-34-2 du Code de l'urbanisme)
- Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L151-11 du Code de l'urbanisme)



Journée de défense et citoyenneté

**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**

**BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

**RECRUTEMENTS
ET CONTACTS
AU DOS** →

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL





Inscription sur les listes électorales (ILE)



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Dans un souci d'apaisement des tensions et dans le respect de nos institutions dé-



Notre commune est actuellement raccordée à la démarche en ligne de demande d'inscription sur les listes électorales (ILE) proposée depuis service-public.fr.

La DILA contribue activement depuis plusieurs mois à la mise en œuvre de la réforme de la gestion des listes électorales et à la création du répertoire électoral unique (REU) portés par le ministère de l'intérieur et l'INSEE. A compter du 1er janvier 2019, toutes les communes sont raccordées au REU pour la gestion de leurs listes électorales. La démarche ILE continuera d'être opérée par la DILA et sera elle aussi directement raccordée au REU. Ainsi, les administrés pourront toujours déposer leurs demandes d'inscription en utilisant la démarche disponible sur service-public.fr. Les dossiers ainsi transmis arriveront alors directement dans le REU et seront accessibles par les logiciels de gestion ou par le portail ELIRE, mis à disposition par l'INSEE.

La nouvelle démarche en ligne est opérationnelle depuis le mois de janvier et accessible par le même lien qu'aujourd'hui: <http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>.

Nous recouvrerons les dossiers ainsi déposés, selon les modalités actuelles soit via votre compte Guichet de suivi (GUS) soit directement dans votre système d'information, jusqu'à 48h après cette échéance. Ces dossiers devront être traités par les commissions administratives de révision des listes électorales.

Nous vous invitons à contacter le bureau des élections de votre préfecture pour toute question relative aux aspects juridiques et organisationnels de cette réforme et à vous rapprocher des services de l'INSEE pour toute question technique.



Nous n’y pigeons rien !

Ils roucoulent sur les toits, se pavanent fièrement dans les rues, font leurs déjections sur vos voitures et malgré tous vos efforts pour les chasser les pigeons sont toujours là.

Le pigeon est un oiseau surprenant : il adore l’homme ! En effet, la vie d’un pigeon se résume très simplement à se protéger des prédateurs, se reproduire et manger. Qui mieux que l’homme peut apporter tout ce dont le pigeon rêve ?

Nos maisons, avec de jolies gouttières où se percher, sont le lieu parfait pour se prélasser au soleil sans avoir à s’inquiéter des prédateurs. Les greniers, appentis et appuis de fenêtres des maisons chauffées en hiver offrent un lieu à température où madame pourra faire son nid en toutes saisons. Protégés des prédateurs, des intempéries et bien au chaud, les petits pigeons peuvent s’y développer en toute quiétude.



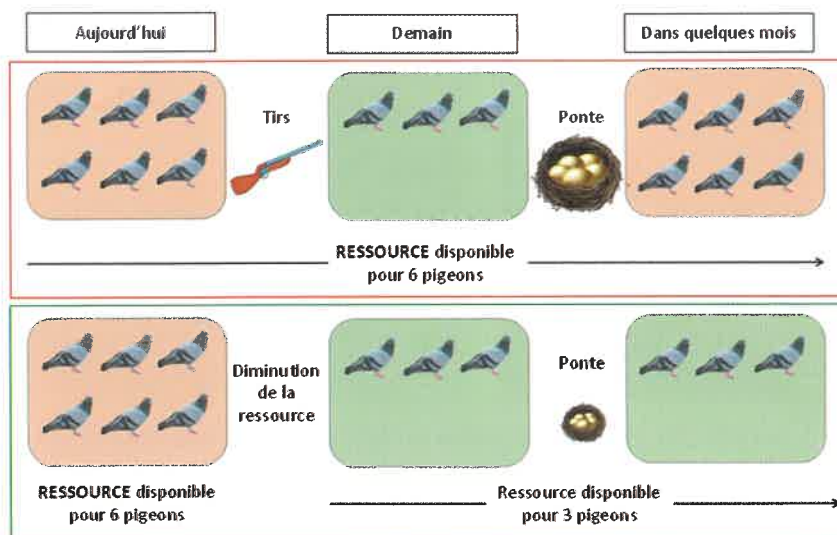
Enfin les miettes jetées par la fenêtre pour les petits oiseaux, les mangeoires plates disposées dans le jardin ou encore le blé jeté aux poules dans la cour, sont autant de points d’attrait auxquels les pigeons ne peuvent résister. Après tout, ce ne sont que des pigeons !

Voici donc quelques conseils pour limiter la prolifération de nos amis à plumes :

- Contrôlez régulièrement vos gouttières : les déjections et les feuilles mortes accumulées limitent l’évacuation de l’eau et forment des abreuvoirs,
- Bouchez les entrées : si des pigeons nichent chez vous et causent des dégâts, identifiez leurs points d’entrée et comblez-les
- Ne jetez pas vos miettes dehors : le pain est mauvais pour les oiseaux car il est riche en sel et cause des problèmes digestifs pouvant entraîner la mort. Préférez donner des graines adaptées que vous pouvez disposer dans des mangeoires suspendues ; de ce fait, les jolis petits oiseaux des alentours devraient se ruer dans votre jardin mais les pigeons n’y trouveront plus d’attrait alimentaire.
- Nourrissez vos poules dans un endroit non accessible aux pigeons,

Enfin, ne tuez pas les pigeons : ce n’est pas une solution à long terme. L’environnement du pigeon est caractérisé par sa limite en ressource. Ainsi, si le centre de Gençay présente suffisamment de ressources pour accueillir 50 pigeons, la population s’équilibrera autour de ce chiffre.

Si vous diminuez le nombre de pigeons sans diminuer la ressource disponible, la population retournera à l’équilibre



en quelques mois (plus de ponte et plus de petits par nichée). La solution est donc de diminuer la ressource disponible et la population se régulera d’elle-même.

En bref, si chacun applique les quelques conseils ci-dessus, la population de pigeons devrait diminuer, et les nuisances aussi !



Ayez le reflexe : INFO ENERGIE



Crédit image : Agence FAUVE

Vous souhaitez améliorer votre confort et réduire vos factures énergétiques ?

Pour être accompagné de manière **gratuite, neutre et indépendante**, nous vous invitons à contacter l'Espace Info Energie porté SOLIHA Vienne. Un conseiller répondra à vos attentes et vous proposera des solutions pour diminuer vos consommations énergétiques liées à votre logement. Il adaptera bien évidemment ses propositions à votre budget et vous renseignera sur toutes les aides financières mobilisables (publiques, privées, nationales, régionales ou locales).

Plusieurs permanences sont mises en place tous les mois sur votre Communauté de Communes. N'hésitez pas à contacter vos conseillers info énergie pour fixer un rendez-vous ou simplement poser vos questions par téléphone.

L'Espace Info Energie de SOLIHA Vienne est cofinancé par l'ADEME et la région Nouvelle Aquitaine. Il prodigue des conseils pratiques et délivre des informations objectives, en toute impartialité et indépendamment de tout intérêt commercial. Les conseils sont gratuits pour tous.

UN SERVICE D'INTÉRÊT PUBLIC

INFO → ÉNERGIE
en NOUVELLE-AQUITAINE

Espace Info Énergie SOLIHA Vienne
Maison Départementale de l'Habitat
Téléport 2
Avenue René Cassin
FUTUROSCOPE
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
05 49 61 61 91 / soliha86@eie-na.org

Pour rappel l'ÉiE est un service gratuit, neutre et indépendant
cofinancé par l'ADEME et la région Nouvelle-Aquitaine.



Zoom sur la vie associative

Les Chats de la Clouère



Nous étions loin de penser qu'il y avait autant de chats errants sur la commune quand l'association a été créée en mai 2016. Il s'agit, généralement de chats qui ont été, eux ou leurs ascendants, abandonnés par leurs propriétaires, sans avoir été préalablement stérilisés et identifiés. Ils se multiplient et sont souvent nourris par les habitants. Le projet de l'association est de les empêcher de se reproduire et d'éviter ainsi les conflits avec la population.

La Commune de Gençay a, sur nos conseils, passé contrat avec la Fondation 30 millions d'amis qui prend en charge l'identification par tatouage et la stérilisation des adultes mâles ou femelles.

Les Chats de Clouère jouent ensuite le rôle de service de convalescence après l'opération, en les hébergeant et les nourrissant pendant 8 à 10 jours dans les locaux que nous a alloués la Mairie. Ils sont ensuite relâchés et nourris par des bénévoles sur leur lieu de vie, mais ne pourront plus se repro-



duire. C'est à ce jour 34 adultes qui ont pu être stérilisés par l'intermédiaire de la Fondation 30 millions d'amis.

Mais bien souvent, les femelles capturées viennent de mettre au monde 3, 4, parfois 5 chatons. Il faut attendre la fin de l'allaitement avant de les stériliser et les Chats de la Clouère prennent alors en charge mère et enfants, les apprivoisent chez des « nounous » bénévoles pendant 2 à 3 mois, jusqu'à ce qu'ils soient adoptables. Nous les proposons à l'adoption, moyennant une participation financière modérée comportant l'identification par puce électronique, la stérilisation et un vermifuge (l'identification des chats est une obligation légale en France depuis 2012). Il n'est pas toujours facile de trouver des adoptants mais, par le bouche-à-oreille, par notre page Facebook, par des photos installées chez les commerçants et les vétérinaires, nous avons pu faire ainsi adopter depuis deux ans 126 chatons et une dizaine d'adultes.

Nous avons convaincu d'autres communes de la Communauté de communes de passer contrat elles-aussi avec la Fondation 30 millions d'amis et nous aidons les bénévoles dans leur travail.



Notre action a été possible grâce au soutien de la Mairie de Gençay qui a encouragé notre action, nous a fourni un local et nous aide par une subvention annuelle.

Si vous êtes intéressés pour les adopter, contactez-nous :

Marie-Hélène Ferru

La prolifération du chat



Tir à l'arc



Créé par Jacques Defourneau et Pierre Bénéteau, le club de tir à l'arc « la Compagnie du Guesclin », existe depuis 1999. Après des débuts difficiles, elle a aujourd'hui trouvé sa place parmi les clubs sportifs de Gençay/Saint Maurice.

Elle compte à ce jour une trentaine d'archers parmi lesquels figurent des médaillés aux divers championnats départementaux et nationaux.

Le tir à l'arc est un sport mixte, qui allie adresse, concentration et discipline, et qui peut être exercé dès l'âge de 9 ans.

Depuis l'année dernière une nouvelle discipline a été introduite au club : La Sarbacane

Pour favoriser la découverte de ces sports, le club prête le matériel nécessaire à leur pratique (arc et flèches, sarbacane).



Les entraînements en salle ont lieu aux gymnases de Gençay et de Saint Maurice de septembre à mars et en extérieur, butte de tir au stade de Gençay de mars à Septembre.



Les entraînements pour débutants sont encadrés par des formateurs/animateurs diplômés UFOLEP.

Nous intervenons dans les écoles primaires de St Maurice et Gençay dans le cadre des activités périscolaires ainsi qu'à la MFR de Gençay et sommes présents lors de manifestations communales pour faire découvrir ce sport (Concours de Mulassiers, journée des associations...)

Si vous recherchez un sport hors du commun, pourquoi ne pas oser le tir à l'arc, Venez nous rencontrer à la journée des associations et lors de nos entraînements.

Rosa LARGEAU, Présidente du club



LACEPA

Lieu d'Accueil, de Créativité et d'Echanges pour Personnes Agées

LACEPA Propose des animations au sein d'un local pouvant accueillir les personnes âgées de 60 ans et plus les après-midis de 14h30 à 17h.



Lieu d'Accueil, de Créativité et d'Echange
pour Personnes Agées
Association de loi 1901

Axés sur l'expression et la communication, les activités physiques, cognitives, ainsi que des projets de groupes, les ateliers permettent de créer ou recréer du lien social, partager les savoir-faire et maintenir un certain niveau d'autonomie.

Au delà d'un loisir, le projet proposé offre un bien être qui permet de retrouver ou de conserver confiance en soi et d'éviter l'isolement et la solitude qui en découle.

L'animation est assurée par une animatrice en gérontologie certifiée, forte de 15 années d'expérience auprès des personnes âgées.

Viellir c'est vivre

Expression et communication :
Lectures, ateliers paroles, chants...

Activités physiques
Équilibre doux, découverte de l'activité yoga...

Activités cognitives :
Ateliers mémoire, jeu mémoire, activités basées sur les 5 sens...

Projets de groupes
Projets intergénérationnels, basés sur les saisons / le calendrier



Vous avez 60 ans ou plus et vous vivez à votre domicile...

Vous souhaitez participer à des activités individuelles et/ou collectives,
-créer ou recréer du lien social,
-partager votre savoir-faire,
-maintenir un certain niveau d'autonomie,

Nous vous proposons des ateliers adaptés aux capacités de chacun les après-midis de 14h30 à 17h00.

En adhérant, vous bénéficiez d'un échange privilégié permettant de prendre en compte votre vécu, vos centres d'intérêts afin d'établir un projet d'animation.

Vous êtes acteur de votre projet d'animation que vous vous appropriez pleinement.

Afin de prolonger ce temps d'échange, nous vous proposons à chaque fin d'atelier un moment de convivialité autour d'une collation.

Ce sera également l'occasion de faire le point sur l'activité proposée.

Contact pour tout renseignement:

Isabelle PROVOST: 06 52 28 09 29

lacepa.gençay@gmail.com

Coordonnées : 24 rue du palateau - 86160 Gençay Contactez-nous -

Bureau / Membres :

Président (e) : PROVOST Sébastien

Trésorier (ère) : Monique MABIT

Secrétaire : Vanessa BELLOUARD

Contact au sein de l'association : Isabelle PROVOST (Animatrice)



Les travaux de la commune

Aménagement de la circulation des piétons

Près de la boulangerie route de Civray (mise en place d'un bateau face au passage piéton) élargissement du trottoir pour permettre la circulation des poussettes, des fauteuils roulants et des déambulateurs à roulettes. Mise à niveau de l'entrée du commerce



Agrandissement du cimetière pour permettre l'ajout de concessions supplémentaires.

Après une étude d'un hydrogéologue, demandé par les services de la préfecture, les travaux d'agrandissement ont pu commencer. Un nouveau mur a été monté.





Maison de santé.

Pour pouvoir recevoir de nouveaux professionnels de santé, il a été décidé de construire un espace paramédical dans le prolongement de la maison de santé.
Les travaux permettront d'accueillir dans des meilleures conditions, la sage femme et les deux orthophonistes.



Parking salle des fêtes.

Renforcement du parking de la salle des fêtes et gestion des eaux ruisselantes.



Route de Civray.

Elargissement du trottoir pour permettre la circulation des poussettes, des fauteuils roulants et des déambulateurs à roulettes. Mise à niveau de l'entrée des commerces. Sécurisation des sorties d'habitation par la mise en place de poteaux



Travaux de l'école

Coursive de l'école maternelle.

Une coursive reliant la classe extérieure au bâtiment principal, permettra aux enfants de rejoindre les toilettes et la salle de motricité sans devoir sortir, surtout lorsqu'il pleut...





Travaux de l'école suite

Dortoir de l'école maternelle.

Le dortoir à l'étage ne répondant plus à la réglementation en vigueur, il a été décidé d'en construire un de plain pied juste à côté de l'ancien.

Les travaux de terrassement et la dalle viennent tout juste d'être réalisés.





Bloc sanitaire et chaufferie de l'école élémentaire.

Le bâtiment des sanitaires ne répondait plus depuis longtemps aux normes sanitaires et d'accessibilité. Il était nécessaire de le remplacer. Il abritait dans sa cave, une ancienne chaudière fioul qui était extrêmement énergivore. Il a été décidé de déconstruire complètement ce bâtiment qui contenait de l'amiante pour permettre la construction de nouveaux sanitaires conformes à notre temps. La chaudière fonctionnera aux granulés bois et pourra chauffer l'école élémentaire, le bâtiment de la cantine, l'école maternelle et l'ancienne mairie. Trois chaudières fiouls utilisant de l'énergie fossile seront remplacées par une énergie renouvelable, pour l'avenir de nos enfants.







[VOTRE TÉLÉASSISTANCE]

N° 1 de la **téléassistance** en France, Présence Verte est depuis 30 ans le partenaire de l'autonomie des personnes grâce à des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins et modes de vie.

Aujourd'hui, Présence Verte propose deux offres :

- **Activ'Zen**, la téléassistance classique pour être en sécurité chez soi
- **Activ'Mobil**, la téléassistance pour être en sécurité dans tous vos déplacements
- **Activ'Dialog**, qui propose d'allier sécurité, lien social et convivialité avec une téléassistance connectée.



Plus d'infos sur presenceverteservices.com
Par téléphone : **05 49 44 59 99**



[VOS REPAS À LA CARTE À DOMICILE]

- Des repas au gré de vos envies, à la carte ou respectant votre régime,
- Des textures adaptées à vos besoins (hâché, coupé fin, mouliné)
- Variés, de qualité et avec du goût !
- Un service flexible et sans engagement
- Une tarification simple pour un budget maîtrisé (crédit d'impôt)
- La possibilité de commander les menus en ligne



Le plaisir à la carte

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

INNOVATION

37 rue du Touffenet 86000 Poitiers
8h30-12h / 13h30-16h30



Une fête d'aviation à Gençay en 1912



L'Aviateur LANDRY
Pilote breveté

La vedette de cette fête d'aviation fut Gilbert LANDRY, né à Mirebeau le 8 juin 1891, fils d'un mécanicien. Premier aviateur de la Vienne, il était renommé pour ses acrobaties aériennes et détenait le record de vol sous la tempête.

Sa visite à Gençay avait été annoncée dans la presse, alors que revenant de Charroux il rentrait à Poitiers ou « *le gracieux oiseau de l'aviateur mirebalais* » devait « *réintégrer son nid de la Chauvinerie* ». Un télégramme avait été adressé au Café de la Paix à Gençay tenu par M. Lebon*, pour annoncer à la population le survol du bourg de Gençay par l'aviateur, laquelle l'acclama longuement à son passage. Landry raconta lui-même son survol du bourg :

« *A Gençay où dimanche prochain je donne une fête, je fis trois tours sur la ville, je fis mine d'atterrir sur la place et repartis aussitôt certain d'avoir donné quelques sensations agréables à ceux qui me regardaient.* »

Le 8 décembre 1912, le début de la fête était prévu pour 9 heures du matin. Sur son monoplane Borel deux places, Landry devait exécuter « *une série de vols des plus audacieux, vols planés et piqués, vols à hauteur avec descentes planées, en spirale, virage sur l'aile, attaque d'un ballon.* » L'émotion devait être assurée mais vite dissipée devant la maîtrise avec laquelle Landry « *conduit son appareil* »

La presse quotidienne se fit l'écho de cette fête :

« *Landry, l'intrépide aviateur poitevin, est arrivé ici à 9 h 30 du matin par la voix des airs. Après avoir fait plusieurs fois le tour de la ville, rasant les maisons, s'élevant ensuite à quatre ou cinq cents mètres, simulant encore des atterrissages n'importe où, faisant sauver les assistants qui crient « vive Landry » pour aller atterrir à 1 500 mètres de Gençay. L'appareil fut ramené par voie de terre au lieu indiqué où des milliers de curieux commencèrent immédiatement à le visiter moyennant la modique somme de 25 c. La Commission avait été bien inspirée en choisissant le parc de M. Lebon* puisque ce parc est situé au centre de la ville et qu'il est presque entièrement entouré de murs, quelques bâches avaient clôturé le terrain réservé.*

Un service d'ordre organisé par les pompiers de la ville, ne laissait rien à désirer.

A 3 heures, après s'être assuré du bon fonctionnement de son moteur, Landry a pris son vol au son de la Marseillaise exécutée par l'Union Musicale et aux cris mille fois répétés de Vive Landry! Pendant 1 h 15 il a tenu les airs, exécutant au-dessus d'une foule de 3 000 personnes et sous les applaudissements, tous les exercices mentionnés dans son programme.

Landry a atterri à 4 h 15 dans la prairie du parc de Galmoisin, propriété de Mme Avrain. Il fut ramené dans le bourg en automobile. Un grand nombre de bouquets lui furent offerts dont une superbe gerbe par des jeunes filles que Landry tint à remercier lui-même. Un groupe de bons citoyens portèrent l'aviateur en triomphe dans les principales rues de la ville, suivi de la musique de Gençay qui jouait la Marseillaise.

Un bal qui a duré une partie de la nuit, a clôturé cette belle fête.

Remerciements aux assistants venus en aussi grand nombre.

Félicitations à la commission toute entière pour sa bonne organisation.

Et vive Landry ! »

La fête de Gençay avait obtenu un succès complet. Ce fut un enthousiasme indescriptible.



L'aviateur G. LANDRY, renommé pour ses acrobaties aériennes
Recordman du vol sous la tempête (2 a. 07 sous la pluie)



L'aviateur G. LANDRY, renommé pour ses acrobaties aériennes
Recordman du vol sous la tempête (2 a. 07 sous la pluie)

Jean-Jacques CHEVRIER

* Du même âge à quelques mois près, Gilbert Landry et Marc Lebon, fils du tenancier du Café de la Paix étaient liés d'amitié.

* Le parc de M. Lebon occupait le terrain où aujourd'hui sont implantées la caserne des pompiers et la maison médicalisée. Il s'agissait d'un parc de machines à battre et de locomobiles, entreprise de battage de M. Lebon qui était mécanicien.